

## Groupe Safran

## Déclaration CGT en réunion du comité de groupe France jeudi 4 février 2021

Monsieur Andries, vous nous aviez remerciés lors de vos vœux en début d'année pour les efforts effectués en 2020 « qui témoignent de notre agilité et de notre résilience ».

Vous aviez précisé que 2021 sera une année avec pleins de défis à relever.

Derrière ces mots, il faut aussi comprendre et analyser les conséquences futures pour les salariés et leurs conditions de travail.

La CGT fait le même vœux d'être à l'avant-garde de la transition énergétique mais les exigences environnementales étaient connues avant la crise Covid et nous aurions pu développer plus tôt la nouvelle génération de moteurs à 100% alimentée en carburant durable.

L'accélération de la transformation digitale concernant l'ensemble de nos activités, avec un enjeu de performance et de qualité, ne doit pas remettre en cause les statuts des salariés. Ils ne doivent pas subir pressions et contraintes de mobilités.

L'innovation doit s'appuyer sur des parcours professionnels sécurisés en privilégiant l'éthique et le professionnalisme sur la course à la rentabilité financière.

Vous affirmez être confiant dans l'avenir car le trafic aérien repartira même si ce début d'année s'annonce plutôt morose.

Dans ce cadre, la CGT propose de préserver notre savoir-faire et nos emplois en harmonisant et améliorant les statuts des salariés des différentes sociétés du groupe.

Depuis 2016, des négociations ont lieu en vue d'une harmonisation des différentes conventions collectives régionales en une convention nationale pour la métallurgie. Depuis le début de ces négociations l'UIMM n'a eu de cesse d'afficher des positions systématiquement en ruptures avec les principes fondateurs de la convention collective de 1972 et plus particulièrement en s'attaquant aux dispositifs actuels pour les salariés.

Même si la CGT partage la nécessité d'une harmonisation à l'échelle nationale du socle régissant les droits des salariés elle ne peut que s'inquiéter de la tournure de cette négociation et des conséquences qu'elle pourrait entrainer.

Notre syndicat reste vigilant et informera les salariés Safran quant au risque pouvant remettre en cause nos conquis sociaux si cette négociation aboutissait en l'état.

Pour cette raison et pour d'autres, la CGT appelle à manifester partout en France aujourd'hui 4 février.

La CGT Safran a signé en 2020 deux accords groupe : l'ATA et l'APLD.

Ils doivent être déclinés partout dans un total respect de l'esprit dans lesquels ils ont été négociés.

Les élus et mandatés CGT sont présents sur de nombreux sites du groupe afin de faire respecter les droits des salariés.

Des applications et procédures déviantes sont constatées sur le terrain, nos managers ne doivent pas profiter de cette crise pour restructurer, délocaliser de la charge de travail ou procéder à des licenciements.

Monsieur Andries, je vous cite : « ensemble nous allons ressortir plus forts de cette crise »

Pour nous, c'est NON si le seul objectif est de renforcer notre position au CAC 40 par contre, c'est OUI pour renforcer l'emploi, les compétences et le statut des salariés.

2021 sera une année de « vache maigre », selon une expression familière, qui verra la politique d'augmentation des salaires très contrainte actée dans un accord.

Dans ce cadre, nous vous demandons le renouvellement de l'engagement du non reversement de dividendes.

La désignation, à vos côtés, d'un Directeur Général adjoint et également responsable financier du groupe nous laisse perplexe ...

Nous n'osons pas croire que la dérive financière constatées ces dernières années soit amplifiée pour l'avenir !

Pour conclure, nous demandons le respect de l'accord afin de procéder à l'embauche de jeunes car nous sommes loin du chiffre contractualisé.

En 2021, notre syndicat, ses militants et adhérents aideront les salariés de notre groupe au rassemblement et à la solidarité dans cette période difficile.